

## «Construire l'Union européenne à partir du terrain avec nos régions et nos villes»

Déclaration de Bucarest  
du Comité européen des régions  
8<sup>e</sup> sommet européen des régions et des villes, les 14 et 15 mars 2019

L'Union européenne, fondée sur les principes de liberté, de solidarité, de démocratie, ainsi que sur le respect des droits de l'Homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit, a assuré durablement la paix et le développement aux peuples d'Europe.

La mondialisation, la révolution numérique et les changements climatiques et démographiques transforment l'Europe à une vitesse sans précédent. Si l'on ne veut pas que l'intégration européenne devienne un processus réversible, ces mutations, qui cristallisent les inégalités sociales, économiques et territoriales, doivent être accompagnées, orientées et réglementées par une concentration des efforts à tous les niveaux de gouvernement, en particulier dans un contexte où un tiers des dépenses et plus de la moitié des investissements des pouvoirs publics sont réalisés au niveau infranational.

En outre, la confiance dans les niveaux locaux et régionaux de gouvernement est en moyenne plus élevée qu'à l'égard des gouvernements nationaux et, dans la plupart des États membres, elle est également supérieure à la confiance accordée à l'UE. Dans ce contexte et à un moment où les divergences et les antagonismes s'exacerbent, les villes et les régions de l'Union ainsi que leurs représentants élus assurent un lien de proximité, de confiance et de stabilité avec l'Union. Cette stabilité est essentielle pour continuer à construire un avenir européen commun pour la prochaine génération.

Nous, responsables politiques de l'Union européenne élus aux niveaux régional et local, sommes convaincus que l'Union européenne a besoin de ses régions et de ses villes autant que celles-ci ont besoin de l'Union européenne.

La présente déclaration est notre contribution à la préparation du programme stratégique 2019-2024 qui sera présenté par les dirigeants de l'UE à Sibiu le 9 mai 2019.

### Renforcer le fondement démocratique de l'Union européenne

1. La démocratie locale et régionale est un élément essentiel de la démocratie européenne. La gouvernance à plusieurs niveaux joue un rôle capital pour garantir une participation active et égale de tous les niveaux de gouvernement dans un climat de confiance. Cette coopération loyale entre tous les échelons est d'une importance cruciale pour permettre à l'UE de réaliser son objectif de progrès économique et social au service de ses citoyens, où qu'ils vivent, de manière pleinement responsable, efficace et transparente.



2. L'application du concept de «subsidiarité active» est indispensable pour que les décisions puissent refléter la valeur ajoutée européenne et être prises au plus près possible des citoyens, de manière pleinement responsable, efficace et transparente.
3. Tout en respectant les cadres nationaux, une plus grande décentralisation et une meilleure répartition des compétences sont des éléments essentiels de bonne gouvernance, car elles renforcent la transparence, l'obligation de rendre compte et la qualité de la prise de décision politique grâce à un meilleur dialogue avec les citoyens.
4. Il convient de renforcer le lien entre l'Union et ses citoyens. Nous appuyons la demande de créer davantage de canaux de participation démocratique. Nous soutenons activement le lancement d'un système permanent de consultations des citoyens de l'Union européenne.
5. Il est vital de sensibiliser les citoyens de l'Union, en particulier les jeunes, à la dimension européenne de leur identité et de leur citoyenneté, en particulier par l'intermédiaire des politiques en matière d'éducation, de culture et d'émancipation des jeunes, afin d'accroître leur sentiment d'appartenance au projet européen.

#### **Ancrer l'action de l'UE au niveau local pour construire un avenir meilleur pour nos citoyens**

6. Les régions et les villes sont en première ligne de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ceux-ci devraient devenir le modèle économique à long terme de l'UE en succédant à la stratégie Europe 2020. Il conviendrait également d'habiliter les villes et les régions à jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre de la transition vers une Europe durable et neutre en carbone.
7. Il importe de compléter le marché unique par des politiques qui garantissent à chacun l'exercice des libertés du marché intérieur, ainsi que l'équité et la justice sociale. La dimension sociale de l'UE devrait être renforcée afin que les droits sociaux puissent être placés sur un pied d'égalité avec les droits économiques. La réussite de la politique européenne d'insertion sociale et en particulier de la politique d'intégration des migrants n'est pas possible si les collectivités locales et régionales ne sont pas dotées de moyens adéquats et d'un accès direct à un financement approprié de l'UE.
8. La résolution du problème des disparités économiques, sociales et territoriales persistantes reste un défi majeur pour l'avenir de l'Union. La politique de cohésion, notamment par l'intermédiaire d'une coopération territoriale européenne, a prouvé sa valeur ajoutée pour l'UE et devrait être préservée au-delà de 2020 pour toutes les régions, sur la base des principes d'une approche territorialisée, de partenariats européens, d'une gestion partagée et d'une gouvernance à plusieurs niveaux.
9. Le niveau des investissements publics dans l'UE reste trop faible pour fournir l'infrastructure et les services publics appropriés. Réduire le déficit d'investissement public revêt par conséquent



une importance cruciale. L'UE devrait accorder une marge de manœuvre suffisante aux collectivités locales et régionales pour soutenir leurs investissements.

10. Les dirigeants européens doivent doter l'Union européenne d'un budget ambitieux, à même de relever les défis à venir et de concevoir des politiques européennes durables et viables. Dans un contexte d'urgence politique, sociale et environnementale, nous demandons donc qu'intervienne rapidement un accord sur le prochain cadre financier pluriannuel, selon les orientations déjà définies par le Parlement européen et le Comité européen des régions.
-